

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU BUREAU FEDERAL
N°15/2020 - 1 SEPTEMBRE 2020
VISIOCONFERENCE

Présidence André GIRAUD

Présents Daniel ARCUSET, Jean-Marie BELLICINI, Marcel FERRARI, Michel HUERTAS, Christine MANNEVY, Alain MARTRES, Martine PREVOST, Christian ROGGEMANS, Jean THOMAS, Anne TOURNIER-LASSERVE, Didier VAREECKE, Christine VIRLOUVET, Patricia ZUGER

Excusée Valérie SAILLANT

Assistent Jean-Marc BERAUD (Président du CNDLT), Jean-Pierre FOURNERY (Groupe de travail Centenaire de la FFA), Patrice GERGES (DTN), Jean GRACIA (Président de la CSR et de Paris Athlé 2020), Michel MARLE (CPD), Dominique PLEE (CNM), Souad ROCHDI (Directrice générale), Alain TALARMIN (Président de la CSO), Pierre WEISS (Affaires internationales)

Début de la réunion en visioconférence à 18h00

Avant de débiter la réunion, Anne TOURNIER-LASSERVE présente au nom des membres du Bureau, ses condoléances à André GIRAUD et Michel HUERTAS pour le décès de leur mère et à Anne BAROIS-CHOMBARD pour le décès de son père.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 14 du 8 JUILLET 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres du Bureau fédéral.

2. INTERVENTION DU PRESIDENT

André GIRAUD remercie de leur présence les participants à cette réunion et informe que, compte tenu de la situation sanitaire à Paris, l'accès au siège fédéral est, sauf cas particuliers, réservé jusqu'au 30 septembre aux salariés de la Fédération.

En conséquence, le prochain Bureau prévu le 17 septembre se fera en visioconférence.

La Directrice générale précise que cette fermeture du siège aux personnes extérieures a été décidée pour limiter la circulation du virus.

Mais l'activité au siège a normalement repris. On travaille sur un nouveau protocole pour mettre en place un jour de télétravail par semaine. Cette mesure ne concernera cependant que certaines personnes.

✓ André GIRAUD a constaté au cours de cet été très particulier, que les différentes compétitions et les meetings organisés dans les ligues se sont très bien passés tout en respectant les directives sanitaires.

Il remercie les membres de la Commission médicale, les élus, les bénévoles qui ont contribué à la réussite de nos manifestations en adaptant nos compétitions aux conditions imposées.

Le weekend dernier, de belles performances ont été réalisées dans différents meetings et, à Pacé (BRE), où les Championnats de France de 10 000m, très bien organisés, ont été une vraie réussite.

✓ Le Président remercie la Directrice générale qui a œuvré pour que les Championnats de France élite et U23 d'Albi soient, comme le meeting de Marseille, retransmis en clair sur la chaîne l'Equipe 21.

✓ A la demande de l'Etat, nous avons établi un protocole sanitaire qui a été validé. Mais nous constatons actuellement que le laps de temps entre le jour où des tests sont réalisés et le jour où les résultats sont obtenus, est beaucoup trop long. Cela pose problème.

✓ André GIRAUD est souvent en relation avec l'ANS. Il rappelle qu'un Fonds Spécial Territorial (FST) pour lequel il a beaucoup œuvré, vient d'être créé et comporte, entre autres, 3 enveloppes financières distinctes à destination des ligues, des comités départementaux et des clubs. C'est le « compte asso » qui doit être utilisé pour inscrire les actions proposées dans le cadre de différentes thématiques.

Le Président incite vivement toutes ces structures à profiter de l'opportunité offerte.

Une circulaire va être diffusée à ce sujet et donnera toutes les précisions utiles.

Un accent particulier est mis pour le développement du sport à l'école. Nous pouvons, dans ce cadre-là profiter des outils réalisés par la DTN et la CNJ.

✓ 2 réunions importantes auront lieu le 14 septembre : une au CNOSF à propos du soutien aux athlètes de haut niveau de la région Ile-de-France pour les sportifs franciliens et une à l'ANS pour le dossier d'aide à l'emploi. Anne TOURNIER-LASSERVE y représentera à chaque fois la Fédération.

✓ André GIRAUD remercie Christian ROGGEMANS pour son étude sur l'évolution des licences au cours de la mandature. Au 31/08/2016, la Fédération comptait 302 869 licenciés ; au 31/08/2019 il y en avait 316 751, soit une progression de 4,5%.

La projection faite avant la pandémie laissait espérer un nombre de licenciés sensiblement équivalent au 31/08 2020.

Avec l'annulation de toutes les compétitions et tout particulièrement des Interclubs, nous en sommes à 305 886. Il faut aussi préciser que le cap des 100 000 Pass Running a été franchi. La Fédération compte donc plus de 400 000 adhérents.

✓ La Fédération est invitée le 23 octobre au Ministère à un colloque pour développer le sport en entreprise.

✓ Le Président remercie la CNJ et son Président, Didier VAREECKE, pour le compte-rendu très complet des « Assises de l'Éducation Athlétique U16 ». Ce compte rendu sera diffusé prochainement aux structures déconcentrées et aux clubs.

✓ 2 réunions importantes ont eu lieu ces derniers jours, l'une au Ministère, l'autre au CNOF avec les Présidents de fédérations.

Au cours de cette dernière réunion, André GIRAUD a fait 2 propositions qui ont été adoptées à l'unanimité, ce qui montre le rôle moteur de l'athlétisme :

- demande qu'une somme de 50€ soit directement remboursée par l'Etat à chaque personne qui se licencie dans un club d'une fédération ;
- demande de revalorisation de l'enveloppe financière pour le PSF 2021.

Anne TOURNIER-LASSERVE fait remarquer la différence importante entre nos activités sportives où ce sont les structures déconcentrées et les clubs qui rémunèrent directement leurs salariés et tous les intervenants sportifs, alors que dans le domaine de la culture, les régions, les départements, surtout les collectivités territoriales ont la charge de rémunérer les personnels des bibliothèques, médiathèques, conservatoires, etc.

✓ Les actions proposées aux clubs pour cette rentrée connaissent un réel succès. 510 clubs se sont inscrits au « Kinder Joy of Moving Athletics Day » (+30% par rapport à 2019) ; 350 clubs à la Journée nationale de Marche Nordique et 180 clubs au « Run 2K Challenge ». Cela montre le bien-fondé du Plan de relance et l'importance de maintenir un contact avec les clubs.

✓ Le Bureau fédéral valide, la proposition faite à Pierre WEISS d'être l'interlocuteur de la Fédération pour la Diamond League.

✓ Plusieurs réunions ont eu lieu pour que l'Assemblée générale d'Albi se passe dans les meilleures conditions, ainsi que la soirée « Centenaire » ou « Nuit de l'athlétisme » qui se déroulera, après l'AG, de 18h30 à 20h.

Le dîner qui suivra aura lieu dans une vaste salle en configuration « banquet » (tables linéaires), ce qui permettra d'accueillir tous les participants, dans le respect des recommandations sanitaires, d'autant plus qu'un certain nombre de personnes ont fait savoir qu'elles préféreraient renoncer au déplacement.

André GIRAUD remercie les équipes de la Fédération qui travaillent sur cette journée du 11 septembre ainsi que sur l'organisation des Championnats de France.

Souad ROCHDI confirme que l'organisation de ces Championnats n'a pas été chose facile pour mettre les athlètes dans les meilleures conditions. Elle se réjouit que ces Championnats bénéficient de 2x2 heures de direct sur la chaîne L'Equipe 21. Cela fait une dizaine d'années que les Championnats de France d'athlétisme n'avaient pas été diffusés en clair.

Elle précise que c'est la FFA qui produit le signal, ce qui permettra à la Fédération d'offrir 14 heures de retransmission de ces championnats sur le site fédéral.

La Fédération respectera bien sûr le protocole sanitaire qui a été validé par le Ministère.
Une convention a été signée avec l'ANS pour que les athlètes ultramarins puissent passer un test (résultat donné dans les 48h) leur permettant de repartir sans problème dans leurs ligues respectives.

Le Bureau fédéral prend connaissance des conditions de préparation technique.

3. INTERVENTION DU DTN

✓ Patrice GERGES a constaté avec plaisir qu'on a vraiment « fait de l'athlé » au mois d'août alors que beaucoup n'y croyaient pas. Il y a eu de belles performances, particulièrement chez les jeunes.

Le DTN remercie les 1ers organisateurs de chaque territoire qui ont montré la voie aux autres.

Les Championnats de France de 10 000m à Pacé ont connu un énorme succès en rassemblant les pratiquants piste et running.

✓ Le travail réalisé depuis 3 ans pour améliorer le niveau du ½ fond commence à porter ses fruits. On constate qu'il y a peu de « déperdition » grâce au travail de suivi et d'accompagnement qui a donc été efficace. On essaie d'être encore plus pointu sur le travail scientifique en intégrant, par exemple, la notion de « variabilité cardiaque ».

✓ Un groupe de travail recense les « clubs d'excellence » (pôles compris) pour lesquels un cahier des charges est en cours d'élaboration.

Une 1^{ère} réunion devrait avoir lieu à Albi avec les Présidents de clubs ou Directeurs sportifs présents. Il faut en effet aider les clubs dans leur structuration pour mieux accompagner les athlètes tout au long de leur carrière et reconnaître les clubs à haut potentiel.

✓ Les nouvelles modalités de sélection pour les JO de Tokyo ont été finalisées. Pour des raisons juridiques, les noms des athlètes initialement sélectionnés sur marathon (4 hommes-1 femme) et marche (2 hommes) ont été validés.

Le Bureau décide donc d'abroger les anciennes règles et donne pouvoir au Comité de sélection pour valider les nouvelles et les transmettre au CNOSEF.

✓ C'est le ranking qui constituait la base des modalités de sélection pour participer aux Championnats de France d'Albi. A l'époque, on pensait qu'il y aurait peu de participants, ce qui n'est pas du tout le cas, ce qui entraîne quelques incohérences chez les U23. Cela va être corrigé avec l'accord de la CSO.

3. DOSSIERS DU BUREAU FEDERAL

✓ **Daniel ARCUSET qui représentait la Fédération aux Championnats de France de 10 000m le 29/09 à Pacé (35) donne des précisions sur cette organisation**

Il rappelle qu'il y a 4 ans, on se demandait s'il ne fallait pas annuler cette épreuve devant le faible nombre récurrent de participants tant chez les hommes que chez les femmes...

Suite à ce qu'il a pu évaluer en 2017, il s'avérait nécessaire de revoir le format de cette compétition. Avec la CSO il a mené un travail à cet effet.

Chaque édition 2018 et 2019 a démontré, dans ce nouveau format, une nette progression tant quantitative que qualitative. L'innovation a aussi constitué à créer un championnat de durée U18 (dont retour au 30 mn)

L'édition 2020 a enregistré un nombre d'inscriptions record, avec une densité de performances sans précédent ce dont on peut se réjouir

2 records de France ont été battus : U23 femmes et 30' U18.

24 contrôles antidopage ont été effectués. Il y a eu un classement scratch et un classement par catégorie.

Des maires et des représentants du Conseil départemental étaient présents ainsi que le Président de la MAIF avec lequel les relations sont très bonnes. La MAIF est prête à nous soutenir dans le projet 1club/1école, 1club/1collège.

André GIRAUD remercie tous ceux qui se sont mobilisés pour la réussite de ces Championnats.

✓ Jean-Marie BELLICINI fait le point sur plusieurs **aspects administratifs**.

- Le PV de la CNAFS et celui du Secrétariat général du 28 août vont être diffusés.
- L'ordre du jour de l'Assemblée générale électorale du 5 décembre devra être validé par le Comité directeur du 11 septembre.

- Le Bureau valide les propositions de récompenses fédérales (dossier transmis par Annie LAURENT). Ces médailles seront remises à leurs récipiendaires lors des AG des structures déconcentrées. Le Bureau décide également que, compte tenu de la situation sanitaire, les traditionnelles récompenses remises lors de l'AG de la FFA à des entraîneurs, dirigeants et officiels méritants ainsi qu'aux club de l'année (1 par ligue), seront remises lors des AG de ligues.

Il en va de même pour les distinctions annuelles que l'ANAPLA remet chaque année à 2 jeunes athlètes pour leur progression remarquable.

Par ailleurs les challenges BOBIN et POCZOBUT pourraient être remis lors de la soirée Centenaire organisée à Paris par la Région Île-de-France fin septembre.

- Le Secrétaire général demande l'accord du Bureau pour que le meeting d'épreuves combinées organisé en décembre à La Réunion entre dans le Challenge mondial 2021. **Accord du Bureau.**

- Jean-Marie BELLICINI fait ensuite le point sur un certain nombre de validations faites par mail par les membres du Bureau fédéral au cours de l'été. Ces validations concernaient l'annulation des Championnats de France de trail et de semi-marathon, les labels running, la modification de date des Championnats de France 20 et 50km marche et des implantations proposées pour 2021 ([annexe - calendrier 2021 à jour - lien](#)).

✓ **Christine VIRLOUVET soumet à l'approbation du Bureau la nouvelle mouture du Règlement financier OFA (annexe). Accord du Bureau**

✓ **Pierre WEISS fait un point sur les Relations internationales**

- Calendrier national/international 2020

Il continue d'être perturbé par les conséquences du coronavirus.

Le match de **Courses sur Route U20** de 10km du 1^{er} mai à Oderzo (Italie) a d'abord été reporté ... puis annulé ;

Les **Championnats du Monde U18 de courses de montagne** prévus en juin en Angleterre (Ambleside) puis reportés en octobre ont, en définitive, été reportés en 2021.

Meeting de Décathlon à La Réunion : suite à l'accord donné par le Bureau Fédéral, un dossier de candidature va être déposé pour que cette compétition fasse partie du « Challenge Mondial 2021 des Epreuves Combinées ».

Annulations des **Championnats du Monde de 50km** prévus le 27 novembre à Aqaba en Jordanie et des **Championnats du Monde de courses de montagne** (Lanzarote, 14 novembre)

- World Athletics

Cross-country au programme des Jeux Olympiques de 2024 ?

Le Conseil a pris la décision de proposer au CIO l'inclusion d'une épreuve de cross au programme des JO de Paris : un relais mixte (2 hommes et 2 femmes), parcours de 2.5km, 15 pays invités. Réponse en fin d'année.

Championnats du Monde U20 2022

Ils auront lieu à Cali (Colombie)

Jean Gracia nommé au « Comité de rémunération »

Le Conseil a nommé Jean GRACIA au sein de ce Comité dont le rôle principal est « *d'examiner et de faire des recommandations au Bureau Exécutif sur la rémunération de tous les membres du Bureau Exécutif et du Directeur Général dans le cadre d'une politique de rémunération établie* ».

Chaussures

WA a demandé à ce que la nouvelle règle 5 (très complexe et à la limite du réalisable) soit appliquée à toutes les compétitions. Les commissions concernées (CSO, CNM, CNR, COT) ont été informées.

Fin de la réunion à 20h

Jean-Marie BELLICINI, Secrétaire général

Alain MARTRES, Secrétaire général adjoint

Annexes

- Implantations 2021 & Calendrier sportif à date (lien)
- Règlement financier OFA (PJ)

Information post réunion : les Championnats d'Europe de cross-country 2020 qui devaient avoir lieu à Dublin ont été annulés par European Athletics suite à une demande des instances locales.

ORGANISME DE FORMATION DE L'ATHLÉTISME RÈGLES FINANCIÈRES

Adoptées par le Bureau Fédéral du 01/09/2020

1 / TARIF DES FORMATIONS

Les modules des filières **Dirigeants bénévoles, Juges, Gestion informatique de compétition, Anti-dopage** sont gratuits pour les licenciés FFA.

Les modules du domaine **Encadrement sportif** et du domaine **Organisation** (sauf antidopage) sont payants.

Les **modules transversaux** que l'on trouve à la fois dans une filière payante et une filière gratuite sont gratuits pour tous les licenciés FFA.

Le tarif des **modules** payants, en présentiel ou en visioconférence, est de 10€ TTC de l'heure pour les licenciés FFA.

Les tarifs des **formations professionnalisantes** sont calculés sur la base des prises en charge par le fonds de la formation professionnelle. Il en est de même pour les **modules destinés aux dirigeants employeurs** et finançables par la formation professionnelle.

Le tarif des **colloques** donne lieu à une tarification spécifique validée au cas par cas par l'OFA.

2/ ACCÈS A LA PLATEFORME DE FORMATION A DISTANCE

- L'espace « abonnés » est accessible gratuitement pour tous les licenciés FFA ;
- L'espace « candidats en formation » est accessible gratuitement pour les licenciés FFA inscrits à un module ;
- L'espace « formateurs » est accessible gratuitement pour les formateurs.

3/ REPAS, HÉBERGEMENT ET DÉPLACEMENT DES STAGIAIRES

3.1 Déjeuner

Au cours du processus d'inscription à une formation sur le SI-FFA, un déjeuner pourra être proposé en option.

Le coût de ces repas n'est pas pris en charge par l'OFA.

Toutefois l'organisateur (ligue ou comité) peut choisir de les prendre à sa charge. Si ce n'est pas le cas, le candidat qui choisit de s'inscrire au repas doit en régler le coût lors de l'inscription.

Les informations à ce sujet devront être données lors du processus d'inscription.

3.2 Dîner, hébergement et déplacement des stagiaires

Ces frais ne sont pas pris en charge par l'OFA.

Pour les formations finançables dans le cadre de la formation professionnelle, ces frais, y compris l'éventuel déjeuner, peuvent être pris en charge par l'OPCO (Opérateur de compétences).

4/ INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font via le SI FFA. Les règlements des frais pédagogiques de formation pour les filières payantes sont à adresser directement à l'OFA par chèque à l'ordre de la FFA ou par virement. La possibilité de paiement en ligne est à l'étude. Dans l'attente de ce nouveau mode de paiement, les règlements des coûts d'inscriptions aux formations dans les ligues disposant d'un tel système peuvent se faire par celui-ci.

5/ INDEMNISATIONS DES FRAIS, REMUNERATION DES FORMATEURS, DES EVALUATEURS ET DES CONTRIBUTEURS

L'ensemble des formateurs, membres de jury bénévoles sont remboursés de leurs frais de déplacement sur la base de la circulaire financière fédérale n°1. Les formateurs intervenant sur des modules payants seront indemnisés sur la base suivante :

- Intervention sur des modules de niveau 1 à 2 : 22€ net/heure ;
- Intervention sur des modules de niveau 3 à 4 : 29€ net/ heure ;
- Intervention hors barème : sur devis préalable et sur validation de l'OFA.

6/ FRAIS D'ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Les coûts sont plafonnés de la façon suivante :

- Salles de cours : 150€ par jour de formation ;
- Amphithéâtre : 600€ par jour de formation ;
- Stade et installations sportives : 150€ par jour de formation ;
- Repas des intervenants : plafond fixé par la circulaire financière de la FFA.

7/ RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE L'OFA ET LES LIGUES

Chaque ligue établira un programme annuel de formation qui fera l'objet d'une convention avec l'OFA. L'ensemble des actions y seront détaillées et accompagnées du budget prévisionnel de l'ensemble des actions de formations. Le projet et le budget feront l'objet d'une validation par l'OFA.

Des conditions spécifiques pourront être intégrées aux conventions en fonction de la réalité des coûts des infrastructures régionales.

L'OFA assume en totalité les frais d'organisation pédagogique et d'encadrement dans le respect des règles financières de la FFA et des plafonds précisés ci-dessus.

7.1 Frais d'organisation pédagogique :

- logistique pédagogique (salles, installations sportives, vidéo-projection, matériel, etc.) ;
- restauration et hébergement de l'encadrement ;
- coûts de présence de public support.

Les frais d'organisation sont avancés par l'opérateur de formation (ligue ou comité) après validation par l'OFA, sur présentation du projet annuel et d'un devis par action. En cas de devis dépassant les plafonds fixés, tout projet doit faire l'objet d'une autorisation préalable d'engagement accompagné du devis correspondant.

L'ensemble de ces coûts fera l'objet d'une facture détaillée à l'OFA établie par l'opérateur de formation (ligue, comité), avec copie des factures associées et acquittées.

Aucune facturation ne sera admise sans présentation préalable de devis permettant à l'OFA d'engager les dépenses.

7.2 Frais d'encadrement.

- rémunération des intervenants ;
- frais annexes de prise en charge conformément à la circulaire financière de la FFA.

Les frais d'encadrement sont directement pris en charge par l'OFA.

8/ BILAN PEDAGOGIQUE ET FINANCIER

A l'issue de chaque saison chaque ligue établira un bilan pédagogique et financier, détaillé, des formations réalisées sur son territoire.